

REPUBLIQUE
FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2025

Délibération n°
20251209-07

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 10
Votants 12

Date de la convocation
2 décembre 2025

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, M. COLLIARD Ervéd, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine.

Absents : Mme CHESSEL Christelle (pouvoir à Mme METRAL Laure), Mme GUYOT Patricia (pouvoir à M. BLANC Georges), M. BOCHATON Sébastien (excusé), Mme GRIVEL Allma (excusée), M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

OBJET
<p>Acte rendu exécutoire après télé-transmission en Sous-Préfecture le 10 DEC. 2025 et mise en ligne sur le site internet de la commune de LARRINGES 10 DEC. 2025 Le Maire <i>[Signature]</i> Georges BLANC</p> 

URBANISME - AUTORISATION POUR ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a reçu un recours gracieux demandant le retrait de l'arrêté de permis de construire délivré le 9 septembre 2025 à la société C&V Habitat.

Vu la problématique engendrée par ce projet, il paraît souhaitable de mandater un avocat pour représenter la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Charge la SCP CGBG, société inter-barreaux d'avocats inscrits aux barreaux de Besançon et Dijon, agissant par Maître Alexandre TRONCHE, de représenter la Commune dans cette affaire,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larris, le 9 décembre 2025

Le Maire



La Secrétaire de séance
[Signature]
Laure METRAL